VIEILLES CHANSONS BRETONNES

II

LA CHANSON DE MONSIEUR DE BOISALAIN

La Bibliothèque municipale de Morlaix possède une série de huit manuscrits bretons, dus à la plume de M. Alexandre-Marie Lédan, le bon imprimeur morlaisien si connu des celtisants pour ses éditions de vieilles tragédies : *les Quatre Fils Aymon ; Jacob ; Moïse ; Robert Le Diable ;* ses multiples publications d'œuvres morales, didactiques ou édifiantes, et surtout les innombrables cantiques, vies rimées de saints, disputes, pièces satiriques ou plaisantes, complaintes, guerzes et sônes qui se sont envolées de ses presses de la Rue du Mur, durant tout un demi-siècle, pour constituer à très peu près l'unique nourriture intellectuelle des populations trégorroises et léonardes du « Montrouleziz ». La bibliographie des ouvrages imprimés par MM. Lédan père et fils, de 1805 à 1866, serait intéressante et j'essaierai peut être un jour de l'esquisser. Mais, pour l'instant, je me bornerai à inventorier le contenu des manuscrits en question, et à y recueillir une chanson qui m'a paru curieuse. Ces manuscrits sont de grands in-8 solidement reliés, d'un fort papier bleuâtre, dont le premier porte un titre général : *Guerziou ha Rimou brezonec = Guerziou, Chansoniou ha Rimou brezoneg dediet d'am Bugale geaz = Recueillis par Lédan — 1815.* Cette date est celle de l'ouverture du recueil, que M. Lédan augmentait encore en 1851, quatre ans avant sa mort. Les huit volumes,

ayant chacun sa table propre, comptent respectivement 470, 523, 474, 453, 461, 456, 434 et 361 pages. Quoi qu'en ait dit mon ami Francis Gourvil, dans l'une de ses récentes chroniques de la *Dépêche de Brest*, la part d'inédit qu'ils renferment est assez restreinte. J'estime que les cinq-sixièmes des pièces qui forment cette collection ont été publiées par M. Lédan, et l'on peut en retrouver un bon nombre dans les recueils de chansons bretonnes imprimées que Luzel a légués à la Bibliothèque de Quimper. De même, on y rencontre, transcrites tout au long, les tragédies de *Jacob* et de *Moïse*, imprimées en 1850, et qui occupent les 460 pages du volume N° 5 ; les *Réflexions chrétiennes sur la Révolution française*, de l'abbé A. Lay, recteur de Perros-Guirec, éditées aussi en 1850, et les *Regrets d'un curé émigré en Angleterre*, œuvre spirituelle, quelque peu irrévérencieuse, que M. Lédan a également imprimée, sans parler des *Aventures d'un jeune homme de Basse-Bretagne*, auxquelles Emile Souvestre a fait plus d'honneur qu'elles ne le méritaient en les analysant dans ses *Derniers Bretons*, ni des poèmes burlesques de Le Laé, *Le Chien du recteur de Lannilis* et *Le Prêtre Barbu victorieux de son Evêque*, déjà imprimés à une époque antérieure.

Les pièces que M. Lédan a insérées dans ses manuscrits sans observer aucun ordre, ni rationnel ni chronologique, peuvent se subdiviser de la façon suivante :

1° **Chansons anciennes et populaires.**— On y remarque des versions de diverses pièces très connues et publiées, soit dans le *Barzaz-Breiz*, soit dans les *Guerziou et Soniou Breiz-Izel*. Je citerai : la *Peste d'Elliant*, le *Siège de Guingamp*, l'*Héritière de Keroulas*, l'*Evêque de Penarstang*, *Fontenelle*, le *Clerc de Laoudour*, le *Marquis de Guerrand*, le *Marquis de Locmaria*, *Perrinaïk Le Mignon*, le *Retour du Matelot*, le *Veuf déguisé*, la *Maîtresse délaissée*, les *Deux Sœurs*, la *Mar-*

quise de Gange, Jean et Jeannette, la *Chanson des Crêpes* et le *Clerc de Noyal,* ces deux dernières communiquées à M. Lédan par M. de la Villemarqué en 1836, etc ..

2° **Chansons et pièces composées par des lettrés.** — A cette catégorie semblent appartenir : la *Chanson du Café,* la *Chanson du Chasseur,* la *Chanson du Vin,* la *Fièvre Chaude,* le *Baiser refusé,* la *Chanson de Bacchus,* le *Renard et le Lièvre,* le *Singe et le Chat,* etc... Deux d'entre elles sont datées : un *Cantique pour supplier la Glorieuse Vierge Marie de faire la grâce au Roi de France de vaincre tous ses ennemis, et d'obtenir la paix entre les princes chrétiens,* qui fut imprimé chez Ploësquellec, à Morlaix, en 1688, et une *Chanson sur la naissance du Dauphin de France, fils de Louis XV,* en 1729.

3° **Chansons de l'époque révolutionnaire ou impériale,** dont plusieurs sont curieuses au point de vue documentaire. J'ai noté les suivantes : la *Chanson de l'Assemblée Nationale ;* la *Chanson en l'Honneur du Roi et de la Nation ;* la *Déclaration des Droits de l'Homme ;* le *Sermon de la Nation;* la *Nouvelle Loi du Royaume;* la *Chanson nouvelle au sujet des prêtres,* sur l'air : Ça ira ! ; l'*Entretien entre un prêtre conformiste et un prêtre rebelle ou réfractaire ;* les *Adieux de la milice de Carhaix en quittant la Basse Bretagne ;* la *Marseillaise ; Chanson sur la Liberté, l'Egalité et la Fraternité ;* le *Retour d'un jeune soldat de la première réquisition;* le *Prône de Berrien ;* le *Cantique de Monsieur Branellec ;* les *Plaintes d'une âme fidèle sur les malheurs de la France ;* la *Chanson de Cadoudal,* en dialecte vannetais ; *Sur une jeune fille qui prêchait à Loguivy-Plougras en 1799 ;* les *Triomphes du général Moreau,* par le citoyen d'Erm ; la *Chanson sur la Paix,* à l'occasion du Concordat ; les *Exploits de Napoléon* en 1806 et 1807, par F. Guenveur, de Plouégat Guerrand, et enfin la *France délivrée* du « tyran Napoléon ».

4° **Chansons et poésies composées par M. Lédan lui-même,** soit sur des faits d'actualité, soit sur des évènements et des souvenirs locaux. C'est la partie la plus importante, sinon comme étendue, du moins comme nombre de pièces. L'excellent imprimeur rimait avec une facilité presque excessive, et pour comprendre son breton sans prétention, il n'était nullement indispensable d'avoir pâli sur la Grammaire du Père Grégoire ou le Dictionnaire de dom Le Pelletier. La Muse française l'inspirait aussi ; Pierre Laurent a cité de lui, dans le *Fureteur Breton* (1), deux petits poèmes dédiés à sa femme, où il apparaît comme un disciple de Désaugiers et de Béranger, pinçant la corde conjugale pour en tirer des sons innocemment grivois. Mais toutefois, la langue celtique — ou plutôt l'idiome abâtardi qu'il prenait pour elle — avait nettement ses préférences, et ce nouveau Loret morlaisien semble s'être imposé de publier, à l'intention de sa fidèle clientèle des campagnes, une sorte de gazette rimée relatant les faits les plus émouvants et les plus considérables de l'époque. Alors les journaux étaient encore rares et coûteux ; les paysans n'en lisaient guère, et la *Guerz* ou la *Chanson Nevez*, le *Recit*, imprimés en caractères usés sur gros papier roussâtre, constituaient leur seule source d'informations. On peut rendre à M. Lédan cette justice qu'il ne faillit pas à la tâche ; tout lui devint matière à couplets : évènements politiques, catastrophes, épidémies, guerres, forfaits accidents, chronique locale, traditions, histoire. Il chante tour à tour Jeanne d'Arc, la Tour d'Auvergne, Cambronne, Le Gonidec, le futur général Le Flô, ses amis Pitot Duhellès et Andrieux. L'incendie de Salins en 1828 inspire sa verve tout comme la Prise d'Alger et les Trois Glorieuses en 1830, le Choléra-Morbus en 1832, l'attentat de Fieschi en 1835, la Mort du Prince Royal et le déraillement de 1842, où périt Dumont-d'Urville. Il poursuit

(1) Le F. B. V., 62-63.

ses sujets jusqu'en Allemagne (incendie de Hambourg), aux Antilles (tremblement de terre de la Martinique) et au Maroc (bombardement de Tanger et Mogador), sans négliger l'information finistérienne et morlaisienne, le crime de Barba Ropars en 1843, le naufrage des pèlerins de N. D. de Callot en 1845, l'inauguration de la nouvelle route de Quimper à Morlaix, etc., etc. Toute occasion de rimer lui est précieuse ; dès qu'il connaît, le 19 mai 1843, à 6 heures du matin, l'arrivée à Morlaix de la princesse Clémentine et du prince de Saxe-Cobourg, son époux, il se hâte de brocher une poésie bretonne en l'honneur de cet illustre couple, et il court à l'hôtel pour la leur présenter lui-même. « Mais je ne pus effectuer mon projet », écrit-il sans s'expliquer davantage, et il s'en consola en transcrivant ses vers dans son recueil.

5° **Pièces diverses ; adaptations et traductions.** — Je rangerai dans cette dernière catégorie les tragédies de *Jacob* et de *Moïse*, le mystère de la *Création du Monde*, les *Lamentations du Prophète Jérémie*, la tragédie de *Gabrielle de Vergy*, toutes œuvres de longue haleine plus ou moins façonnées ou corrigées par M. Lédan, auxquelles il convient de joindre des traductions de la cinquième satire de Boileau, de morceaux de Pétrarque et de Gœthe, la *Seconde Eve*, l'*Histoire de Blanche de Crémeur et de Charles de Trémeleuc*, extraite, selon une note explicative, du roman *Donatien*, de Pitre-Chevalier...

*
**

J'arrête ici cet aperçu, trop long peut-être, mais dont je n'ai pas cru devoir me dispenser, de façon à donner aux celtisants une idée sommaire de cette collection où l'on rencontre pêle-mêle du bon et du médiocre, du savoureux et de l'exécrable, et à leur signaler une source à laquelle nul encore,

excepté M. Gourvil, paraît ne s'être avisé de puiser. Dans le second volume (pages 428-431), il y a une pièce formée de 13 couplets de 6 vers octosyllabiques, sauf le deuxième, qui en compte 8. Son titre est : *Chanson an Otrou Goazalin.* Dès la lecture des premiers vers, j'y ai reconnu avec plaisir une vieille chanson à laquelle fait allusion une note manuscrite de M. Guillotou de Kerever sur la famille du Trévou, qui m'avait été aimablement communiquée par Mme de Kerdrel, mais dont le texte ne figure dans aucun des recueils imprimés publiés jusqu'ici. Son titre réclame d'ailleurs une correction importante ; au lieu de *Goazalin*, il faut lire *Boisalain*, et traduire donc : *la Chanson de Monsieur de Boisalain.* Les chanteurs populaires avaient trop l'habitude d'estropier, souvent de défigurer les noms propres, pour ne s'être pas cru autorisés à altérer quelque peu celui-ci.

Voici le fait authentique qui a donné lieu à la composition de cette romance bretonne. Il s'agit d'un gentilhomme de vieille souche, bien apparenté, fort à l'aise sinon très riche, qui épousa par amour, à Lanmeur près Morlaix, en 1726, une simple paysanne. Sous l'ancien régime, les mésalliances de cette nature étaient très rares, même en Bretagne. Tout les condamnait : la distinction si tranchée des classes, l'orgueil nobiliaire, le désir d'assurer à ses descendants une filiation intacte et un sang pur d'alliage roturier. Certes, on voyait fréquemment des fils d'anciennes familles appauvries qui rafraîchissaient leur blason dédoré en épousant les opulentes héritières de traitants, de banquiers, d'armateurs de Saint-Malo, Morlaix ou Landerneau, mais il s'agissait là de demoiselles instruites aux meilleures façons, soigneusement éduquées, aptes à paraître à leur avantage dans les salons les mieux cotés de la province, filles d'ailleurs de pères anoblis par l'acquêt d'une de ces nombreuses charges de secrétaires du Roi, auditeurs de chancellerie, etc., dont les parvenus de l'époque étaient si friands, et non d'une rustique campa-

gnarde, sans usage ni fortune, n'ayant à offrir que ces deux biens essentiellement périssables, la beauté et la jeunesse.

Aussi, l'affaire fit grand bruit On jasa beaucoup, à dix lieues à la ronde, lorsqu'on apprit, en 1725, peu après le grand pardon d'été de Saint-Jean-du-Doigt, que Messire Maurice-François Jégou de Boisalain, chevalier, seigneur du Botdonn et de Kergadiou en Lanmeur, avait décidé d'épouser en justes noces la fille d'un humble meunier de la paroisse, Charles Le Borgne. Monsieur de Boisalain était d'une lignée de nobles bourgeois de Morlaix, qui remontait sa filiation à Olivier Jégou, anobli en 1451 par le duc Pierre II. Son bisaïeul Jean Jégou, écuyer, sieur de Kermorval, lieutenant et bailli au siège royal de Morlaix en 1614, s'était allié à Jeanne de la Lande, dame de Penanvern près Saint-Jean-du-Doigt, ce qui valut à ses descendants la fierté de pouvoir cousiner avec les marquis de Coëtlogon. Le père de Maurice-François, François-René Jégou, sieur de Boisalain, s'établit à Lanmeur vers 1672, par son mariage avec une Françoise Le Borgne, noble celle-là, fille héritière d'écuyer Maurice Le Borgne, sieur de la Villeneuve, Keralsy, Botdonn, alloué au siège de Lanmeur en 1645, et de Marguerite de Kergroas. Il vint habiter Botdonn, modeste manoir dont les bois font un joli îlot d'ombrages au milieu de vastes *mejoa* dénudés, parsemés de mégalithes en ruines, et qui offre encore, sur l'arcade de son portail en plein cintre, le blason mi-effrité des Jégou : *d'argent au chevron de sable accompagné d'un croissant de même.* Il y mourut en 1684, laissant un fils, Maurice-François, qui continua d'habiter la paroisse ; son père en était capitaine, et les habitants lui continuèrent cette charge.

Né en 1674, Maurice-François Jégou de Boisalain avait en 1725 atteint la cinquantaine et semblait définitivement voué au célibat, lorsque son cœur racorni — ou, qui sait ? souffrant d'une lointaine blessure — s'émut pour tout de bon,

s'embrasa soudain d'une flamme inextinguible. Parmi les blondes jouvencelles qui priaient le dimanche sous les voûtes romanes de Saint-Mélar ou portaient la statue de la Sainte Vierge à la grande procession de Kernitronn, il en remarqua une, vraie fleur d'idylle, radieuse de fraîcheur sous sa coiffe de toile fine, son « devantier » brodé et son « mouchoir » aux franges balayant le sol. Il s'enquit d'elle, apprit qu'elle se nommait Anne Le Borgne, que son père était meunier au moulin de Kergallevan-Bodeur, qu'elle avait vingt ans... Avant de s'avouer vaincu, avant de constater que rien au monde ne valait plus pour lui, hormis cette enfant, il dut lutter, se gourmander lui-même, envisager le blâme des siens, la stupeur de ses amis, se comparer, s'il avait quelque teinture d'histoire, à ce pauvre Henri IV ridiculement amoureux de Charlotte de Montmorency. Ce fut peine perdue; la pie, selon le dicton trégorrois, l'avait solidement saisi par l'oreille, et le bon gentilhomme, malgré sa barbe grisonnante et ses manies de célibataire, dut jouer le rôle, tout nouveau pour lui, de soupirant. Il ne s'en tira d'ailleurs pas trop mal, si nous en croyons le poète populaire qui a rimé la sône de Monsieur de Boisalain. C'est au retour du pardon de Saint-Jean-du Doigt (1), lorsqu'ils cheminaient ensemble par la vieille voie gallo-romaine aux pavés sertis de gazon, sous le doux ciel nocturne du solstice d'été, qu'ils se fiancèrent, tandis qu'autour d'eux les *tantads* s'allumaient par centaines, de Plougasnou à Plouégat, de Locquirec au Dourdu, et brillaient dans le grand pays sombre. Voici ce que la chanson nous rapporte de leur dialogue : (2)

---

(1) Ainsi le disait la note que j'ai consultée, contredite en cela par ce vers de la 7e strophe : « *Le soleil est haut, le jour est clair* ». Il est vrai qu'au 23 juin le soleil brille très tard.

(2 J'ai conservé l'orthographe souvent défectueuse de M. Lédan. La traduction (sauf celle du IXe couplet) est de notre confrère M. Cuillandre, à qui j'exprime ici ma sincère gratitude.

I

— Debonjour dech, va douciq coant,
Va c'harante, va muya c'hoant.
Dezir a meus ha bolonte
E rafemp hon daou amitie.
Gouzout ha c'houi a ve contant,
Discleryt pront ho santimant !

(*— Bonjour, ma petite douce jolie,*
Mon amour, le plus cher objet de mes souhaits.
J'ai désir et volonté
Que nous nous unissions tous deux d'amour ;
(Mais) à savoir si vous y consentiriez.
Vite, dites-moi votre sentiment ! —)

II

— Otrou, emei, va escuzet ;
M'o responto pa c'houlenfet.
Re huel eo ho qalite
Da antren er gomunote.
C'houi zo dijentil a voad huel,
A verit caout eun demezel,
Ha me a zo eur baysantez ;
N'en dôn na nobl, na bourc'hizez. —

(*— Monsieur, dit-elle, excusez-moi ;*
Je vous répondrai puisque vous me (le) demandez.
Trop haute est votre qualité
Pour que je m'allie (à vous).
Vous êtes gentilhomme de haute lignée,
Qui méritez épouser une demoiselle,
Et moi, je suis une paysanne ;
Je ne suis ni noble ni bourgeoise. —)

III

— Nê qet noblicite a glasqân ;
Nemet o cavet, mar gallan ;
O cundui en honestis,
Tremen an amzer en devis,
Ha goude beza priejou ;
Gant an amzer ni a vezo. —

(— Ce n'est pas noblesse que je recherche,
Ce n'est que vous posséder, si je puis ;
Vous accompagner honnêtement,
Passer le temps en (doux) propos,
Et ensuite devenir époux ;
Avec le temps, nous le serons. —)

IV

— Otrou, re a lerit bremâ.
N'en dôn quet capabl da vea ;
Nac ho qerent, nac ho ligne,
Na ve nicun contant ane
O peje eur bayzantez,
Ne ve na nobl, na bourc'hizez. —

(— Monsieur, vous en dites trop à présent ;
Je ne puis devenir (votre épouse).
Ni vos parents, ni (les gens de) votre lignée,
Aucun d'eux ne pourrait admettre
Que vous ayez (pour épouse) une paysanne,
Qui ne serait ni noble ni bourgeoise. —)

V

— Na va c'herent, na va ligne
Ne zifero nicun anê :
Hac e vent-y oll drouc-contant,
Me a ranqo cavet va c'hoant.
N'eur gousqet hed eun noz n'o coste,
Me o crayo nobl a galite.

(— Ni mes parents, ni (les gens de) ma lignée,
Aucun d'eux n'y mettra obstacle ;
Et seraient-ils tous mécontents,
Moi je veux posséder celle que je désire.
En dormant une nuit à vos côtés,
Je ferai de vous une (femme) noble de qualité. —

VI

— Otrou, m'o ped dam lezel bremà ;
Poent bras eo demp dispartia,
Ma zin d'ar gêr da vid va zud ;
Aon bras a meus da gaout tabut.
Eru ar poent da bepini
En honestis en em renti. —

(— Monsieur, je vous prie de me quitter maintenant ;
Il est grand temps de nous séparer,
(Et) que j'aille à la maison rejoindre les miens ;
J'ai grand' peur d'être querellée.
Le moment est venu pour chacun
De se rendre (chez soi) honnêtement. —)

VII

— An heol zo huel, an de a zo sclêr,
Ne qet poent c'hoas monet d'ar gêr.
Va douciq coant, distroit ouzin,
Eur veach c'hoas m'och embrassin.
Entre va divrac'h, evellen,
Va douciq coant, en o carfen ! —

(— Le soleil est haut, le jour est clair,
Il n'est pas temps encore d'aller à la maison.
Ma douce jolie, retournez-vous vers moi,
Qu'une fois encore je vous embrasse.
Entre mes bras, ainsi,
Ma douce jolie, je vous désirerais ! —)

VIII

— Hac e vec'h aze o touet din,
Ne alfen biqen o credi
O pe carante evidon,
Evel m'el lavarit, otrou.
Carante mal a zo fragil ;
Otrou, c'houi voar hac en 'zo guir. —

(*— Lors même que vous me feriez là des serments,*
Je ne pourrais jamais croire
Que vous ayez de l'amour pour moi,
Comme vous (le) dites, Monsieur.
Amour d'homme est fragile ;
Monsieur, vous savez que cela est vrai. —)

IX

— Va c'harante a zo certen,
A zo evel eur souveren,
A zo evel eur romanis,
Ne scuisfe james e yeônis ;
Ha pa ve sec'het ar griou,
E fleuris bepret an deillou. —

(*— Mon amour (pour vous) est, véritablement,*
Est semblable à un souverain,
Il est pareil à un romarin (?),
Dont la floraison (?) ne se lasserait jamais ;
Quand bien même ses racines seraient sèches,
Ses feuilles toujours refleurissent. —)

X

— Otrou, m'o ped dam lezel bremâ,
Poent bras eo demp dispartia,
Ma zin d'ar gêr da vid va zud,
Aon bras a meus da gaout tabut ;
Eru ar poent da bepini
En honestis en em renti. —

(— Monsieur, je vous prie de me quitter maintenant.
Il est grand temps de nous séparer,
(Et) que j'aille à la maison rejoindre les miens ;
J'ai grand' peur d'être querellée ;
Le moment est venu pour chacun
De se rendre (chez soi) honnêtement. —)

XI

— Arça eta, va mestrez qer,
Ervez a lerit az it d'ar gêr.
C'hoant am boa, qent an disparti,
E rojec'h eun assuranç benac din,
Eur merq demeus ho carante,
Evit soulaji va bue. —

(— Ainsi donc, ma chère maîtresse,
Comme vous dites, vous vous en allez chez vous.
Je souhaitais, avant que nous nous séparions,
Que vous me donniez quelque assurance,
Quelque témoignage de votre affection,
Pour réconforter ma vie. —)

XII

— Me ne meus na nerz, na puissanç
Da rêy dêch enep assuranç,
Nemet demeus va fidelite ;
Me oc'h assur demeus a ze.
Me garje, evit va goad naturel,
Otrou, e vijec'h din qer fidel. —

(— Je n'ai ni la force, ni le pouvoir
De vous donner quelque assurance,
Si ce n'est de ma fidélité ;
De cela, je puis vous assurer.
Je voudrais, par le plus pur de mon sang,
Monsieur, que vous me soyiez aussi fidèle. —)

XIII

— Distroit aman, va douciq coant,
Ma roin dêch eun diamant,
Eur voalen a bromission,
Poc'h eus decevet va c'halon ;
Laqit hi var ho torn deo,
Goalen Doue d'or c'hunduo !

(— Revenez ici, ma douce jolie
Que je vous donne un diamant,
Une bague de promesse,
Puisque vous m'avez charmé (?) le cœur ;
Mettez là à votre main droite,
(Et que cette) bague de Dieu nous mène ! —)

Ce soir-là, Monsieur de Boisalain dut regagner son manoir l'âme en fête, ivre de sentir s'épanouir en lui cette tardive fleur d'amour dont il avait parlé, poète pour la première fois de sa vie peut-être, à sa naïve fiancée. L'aveu de celle-ci le fortifia dans les luttes qu'il dut soutenir contre l'opposition formelle de sa parenté, si hostile à un tel mariage qu'elle n'hésita pas à employer les grands moyens pour en rendre l'accomplissement impossible. M. de la Rogerie, archiviste d'Ille-et-Vilaine, a retrouvé, dans les archives du Palais de Justice de Rennes, quatre lettres se rapportant à cette affaire, et dont il m'a très obligeamment indiqué la substance (1). On y voit (13 février 1726) que les parents avaient obtenu de l'intendant que défense fût faite aux recteurs de célébrer les épousailles, et sollicité même une lettre de cachet pour faire enfermer la jeune fille. Mais un des plus notables demandeurs, le marquis de Coëtlogon, ayant appris que M. de Boisalain avait promis d'honneur le mariage et qu'Anne Le Borgne

(1) Série C, Intendance, 2e supplément (correspondance de l'intendant, série non cotée).

était enceinte, venait de se désister de sa requête. M. de Coetlogon semble avoir été mal renseigné, car le premier des deux seuls enfants de M. de Boisalain vit le jour seulement en août 1727. Quoiqu'il en soit, ce désistement eut un effet heureux. Le 28 avril, l'intendant mandait à la cour que les parents avaient renoncé à leur opposition, et qu'il levait en conséquence l'interdiction signifiée aux recteurs. Un arrêt de l'officialité de Dol rejeta d'autre part l'opposition de M. de Keramel, cousin germain de M. de Boisalain, et de son neveu par alliance M. de Perenno, en autorisant le futur époux à passer outre à la célébration de son mariage.

La cérémonie eut lieu le 4 mai 1726, dans l'église de Saint Mélar, emplie ce jour-là d'une foule inusitée et curieuse. La petite paysanne, « fille d'honorables gens Charles Le Borgne et Marie Mahé », et sœur par la destinée de ces pastoures, qui, dans les vieux contes bretons, épousent des châtelains, des rois, des géants, voire même le Soleil ou « l'Ankou » devint devant Dieu et devant les hommes dame de Boisalain et de Botdonn, entra de plein pied d ns cette noblesse à quoi les rêves les plus ambitieux de son père et de sa mère n'auraient jamais osé aspirer pour elle. Tout le pays épilogua là-dessus, depuis Morlaix jusqu à Lannion. Si M. de Boisalain dut être aigrement censuré par la noblesse locale, qui ne lui pardonnait pas un tel oubli des traditions de sa caste, en revanche, il eut l'approbation du peuple tout entier, et le choix désintéressé qu'il avait fait d'une pauvre fille des champs pour la transformer en patricienne parut digne d'être célébré en vers. C'est à cet enthousiasme que nous devons la *sône* traduite plus haut.

De 30 ans plus âgé que sa jeune femme, l'heureux quinquagénaire escomptait sans doute encore quelques belles années de bonheur conjugal, mais ce bonheur, comme une fleur d'arrière-saison, se flétr t terriblement vite. Deux ans et demi après son mariage, l'enfeu de la seigneurie de Botdonn

en l'église de Lanmeur s'ouvrait pour recevoir la dépouille mortelle de Monsieur de Boisalain, décédé le 10 décembre 1728. Les derniers jours, le bref automne du bon gentilhomme, avaient été du moins ensoleillés par la tendresse de celle qu'il aima jusqu'à lui sacrifier son orgueil héréditaire. Consolé par sa foi bretonne, il s'en alla l'attendre au paradis, lui laissant deux fillettes, Anne, baptisée le 11 août 1727, et Marguerite, baptisée le 20 novembre 1728, moins d'un mois avant le trépas de son père.

L'aînée paraît être morte en bas-âge, mais la seconde, Marguerite Jégou de Boisalain, héritière de Botdonn, recueillit de plus les belles successions de son oncle de Keramel et de sa tante du Pérenno, et elle fut recherchée en mariage par un gentilhomme d'excellente maison, Messire Joseph du Trévou, comte de Bréfeillac, seigneur de Trofeunteniou en Ploujean, qui passa outre allègrement à la roture maternelle pour faire sa compagne d'une charmante fille richement dotée.

Anne Le Borgne, dame douairière de Boisalain, est morte au manoir de Botdonn le 7 janvier 1754, à l'âge de 50 ans. Elle avait survécu un quart de siècle à son époux, qu'elle alla rejoindre sous l'arcade armoriée de la sépulture des Jégou. Son gendre M. du Trévou de Brefeillac, et son cousin M. de Keramel lui rendirent très dignement les derniers devoirs. Depuis, la vieille église de Saint Mélar a été refaite de fond en comble, et les tombeaux qu'elle abritait n'existent plus. Le souvenir des destinées peu communes de la petite meunière lanmeuroise s'est également évanoui des mémoires populaires, et rien ne nous ferait plus connaître sa romanesque aventure, si M. Lédan n'avait eu la bonne inspiration de transcrire pour nous, dans l'un de ses manuscrits bretons, la jolie sône de Monsieur de Boisalain.

L. LE GUENNEC.